

Synthèse des dates d'application et des échéances hors cadre bâti.

Domaine d'application	concerne	date d'application	Échéance	référence règlementaire	Articles du CCH
<b>Hors cadre bâti</b>					
Commissions communales ou intercommunales pour l'accessibilité.	Communes de + de 5000 habitants ou intercommunalités ayant compétence en matière de transport ou d'aménagement du territoire et comptant + de 5000 habitants.	11 février 2005	Aucune	Loi n°2005-102 du 11 février 2005, art.46	
Transports collectifs	Schéma directeur d'accessibilité	11 février 2005	11 février 2008	Loi n°2005-102 du 11 février 2005, art.45. Directive du 13 avril 2006 Ministère des transports.	
	Accessibilité des arrêts, services et matériels roulants (véhicules acquis ou renouvelés doivent être accessibles)	11 février 2005	11 février 2015	loi 2005-102 du 11 février 2005 art.45. Décret n°2006-138 du 9 février 2006, Arrêté du 3 mai 2007, Arrêté du 18 janvier 2008.	
Plan de mise en accessibilité	Toutes les communes quel que soit le nombre d'habitants	21 décembre 2006	23 décembre 2009	loi 2005-102 du 11 février 2005 art.46. Décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006.	
Voirie et espaces publics	Voirie privée ou publique ouverte à la circulation publique.	1er juillet 2007	Aucune	loi 2005-102 du 11 février 2005 art.45. Décret n°2006-1657 du 21 décembre 2006, Décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006, Arrêté du 15 janvier 2007.	

Domaine d'application	concerne	date d'application	Échéance	référence réglementaire	Articles du CCH
<b>Hors cadre bâti</b>					
Bâtiments d'habitation collectifs neufs.	Superposition même partielle de plus de 2 logements distincts desservis par des circulations communes bâties.	Dossiers déposés au 1er janvier 2007	Aucune	<del>Décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del>	R. 111-18 à R.111-18-2 <del>R.111-18-3</del>
	Accès depuis une pièce de vie aux balcons, terrasses, loggias.	Dossiers déposés au 1er janvier 2008	Aucune	Décret n°2007-1327 du 11/09/07	R 111-18-2
	Salle d'eau conçue pour accueillir ultérieurement une douche accessible.	Dossiers déposés au 1er janvier 2010	Aucune	Arrêté du 01/08/06 Arrêté du 30/11/07 Circulaire DGUHC n°2007-53 du 30/11/07	R 111-18-2
	Réservation pour mise en place d'un ascenseur si le bâtiment ≤ 3 étages comprenant plus de 15 logements en étage.	Dossiers déposés au 1er janvier 2008	Aucune		R.111-5
	Une évaluation des mesures de mise en accessibilité des logements et une estimation de leur impact financier sur le montant des loyers est réalisée afin d'envisager, si nécessaire les réponses à apporter à ce phénomène.	11 février 2005	11 février 2008	Loi n° 2005-102 du 11/02/05 Art.41	L.111-7-1
Bâtiments d'habitation collectifs existants.	Travaux engagés sur bâtiment d'habitation collectif existant ou sur des bâtiments ayant pour effet de créer au moins 2 logements par changement de destination.	Dossiers déposés au 1er janvier 2007	Aucune	<del>Décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del> Décret n°2007-1327 du 11/09/07 Arrêté du 01/08/06 Arrêtés du 26/02/07 Arrêté du 30/11/07	R. 111-18-8 à R111-18-11
Maisons individuelles	Maisons construites pour être louées, mises à disposition ou vendues - tout ce qui n'est pas considéré comme collectif-	Dossiers déposés au 1er janvier 2007	Aucune	<del>Décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del> Décret n°2007-1327 du 11/09/07	R. 111-18-4 à R. 111-18-6 <del>R.111-18-7</del>
	Accès depuis une pièce de vie aux balcons, terrasses, loggias.	Dossiers déposés au 1er janvier 2008	Aucune	Arrêté du 01/08/06 Arrêté du 30/11/07 Circulaire DGUHC n°2007-53 du 30/11/07	R. 111-18-6
	Salle d'eau conçue pour accueillir ultérieurement une douche accessible.	Dossiers déposés au 1er janvier 2010	Aucune		R. 111-18-6

Domaine d'application	concerne	date d'application	Échéance	référence règlementaire	Articles du CCH
<b>Hors cadre bâti</b>					
ERP neufs	Tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout-venant ou sur invitation, payante ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel. ERP nouvellement édifiés ou créés par changement de destination avec ou sans travaux (sauf pour profession libérale de 5ème catégorie créés dans d'anciens logements)	Dossiers déposés au 1er janvier 2007	Aucune	<del>Décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del> Décret n°2007-1327 du 11/09/07 Arrêté du 11/09/07 Arrêté du 01/08/06 Arrêté du 30/11/07 Circulaire DGUHC n°2007-53 du 30/11/07	R. 123-2 R. 111-19 à R. 111-19-5 <del>R. 111-19-6</del>

Domaine d'application	concerne	date d'application	Échéance	référence réglementaire	Articles du CCH
<b>Hors cadre bâti</b>					
ERP existants	Toutes catégories			<del>Décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del> Décret n°2007-1327 du 11/09/07 Arrêté du 11/09/07 Arrêté du 01/08/06 Arrêté du 30/11/07 Arrêté du 21/03/07 Circulaire DGUHC 2007-53 du 30/11/07 Décret 2009-500 du 30/04/09	R. 111-19-7 à R. 111-19-12
	1ère et 2ème catégories				R.111-19-8 R.111-19-9
	Diagnostic d'accessibilité	Depuis le 1er janvier 2007	1er janvier 2010		R.111-19-9
	3ème et 4ème catégories appartenant à l'état ou dont l'état assure contractuellement la charge de propriété.				R. 111-19-7 à R. 111-19-12
	Diagnostic d'accessibilité	Depuis le 1er janvier 2007	1er janvier 2010		R.111-19-9
	ERP privés 3ème et 4ème catégories				R. 111-19-7 à R. 111-19-12
	Diagnostic d'accessibilité	Depuis le 1er janvier 2007	1er janvier 2011		R.111-19-9
	Accessibilité effective de la totalité du bâtiment	Depuis le 1er janvier 2007	1er janvier 2015		
	5ème catégorie				R.111-19-8
	Création d'ERP de 5e catégorie dans un ancien bâtiment d'habitation (profession libérale)	Dossiers déposés au 01/01/2007	1er janvier 2011		<del>Décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del> Décret n°2007-1327 du 11/09/07 Arrêté du 11/09/07 Arrêté du 01/08/06 Arrêté du 30/11/07 Arrêté du 21/03/07 Circulaire DGUHC 2007-53 du 30/11/07 Décret 2009-500 du 30/04/09
Accessibilité effective d'une partie du bâtiment dans laquelle toutes les prestations sont offertes	Depuis le 1er janvier 2007	1er janvier 2015		R.111-19-8	

Synthèse des dates d'application et des échéances cadre bâti

Domaine d'application	concerne	date d'application	Échéance	référence réglementaire	Articles du CCH
<b>Hors cadre bâti</b>					
Préfectures	Accessibilité effective d'une partie du bâtiment dans laquelle toutes les prestations sont offertes.	Depuis le 1er janvier 2007	31 décembre 2007		<del>Article 14 du décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del>
	Accessibilité de la totalité des services ouverts au public.	Depuis le 1er janvier 2007	31 décembre 2010	<del>Décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del> Décret n°2007-1327 du 11/09/07	<del>Article 14 du décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del>
Etablissements d'enseignement supérieur appartenant à l'état	Accessibilité de la totalité des services ouverts au public.	Depuis le 1er janvier 2007	31 décembre 2010	Arrêté du 11/09/07 Arrêté du 01/08/06 Arrêté du 30/11/07 Arrêté du 21/03/07 Circulaire DGUHC 2007-53 du 30/11/07 Décret 2009-500 du 30/04/09	<del>Article 14 du décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del>
Attestation de respect des règles d'accessibilité	Tous bâtiments soumis à permis de construire : - construction ou création d'ERP ou d'IOP, travaux sur ERP ou IOP existants si changement de destination avec travaux - construction de BHC, construction des maisons individuelles (sauf pour usage propre) -création de logements par changement de destination avec travaux.	Dossiers déposés au 1er janvier 2007	30 jours calendaires suivant l'achèvement des travaux.	<del>Décret n°2006-555 du 17 mai 2006</del> Décret n°2007-1327 du 11/09/07 Arrêté du 11/09/07 Arrêté du 30/11/07 Arrêté du 22/03/07 modifié le 3 décembre 2007.	R.111-19-27 R.111-19-28
Locaux de travail	Les lieux de travail créés accueillant plus de 20 employés.	1er janvier 1993	Aucune	Décret n°92-332 du 31 mars 1992 Arrêté du 27 juin 1994	R.235-3-18 du code du travail
<p><del>aaa</del> : En date du 2 septembre 2009, la décision n° 295382 du conseil d'état a annulé le décret 2006-555 du 17 mai 2006.</p>					